

Luxembourg Société/Nécrologies

PROVINCE DE LUXEMBOURG INVESTISSEMENT

Home Philippin: de 39 à... 120 lits

Hotton et Erezée, deux communes partenaires de l'opération



■ A.3 ET E.T.A.U.

L'union fait la force. Les communes d'Hotton et d'Erezée ont bien compris la devise! Elles l'appliquent, même. Jeudi, elles ont présenté le projet d'extension du home Philippin à Erezée. Un fameux changement se profile: la capacité d'accueil passera de 39 à 120 lits. Originalité? Les deux localités sont partenaires dans l'opération, dont le coût total s'élève à 13,6 millions d'euros.

Les CPAS respectifs ont uni leurs efforts en 2007 dans une association, baptisée "Les Arches". C'est qu'il était devenu illusoire de monter, de chaque côté,

un dossier pour créer ou rénover une maison de retraite. Décision a donc été prise de se concentrer sur les infrastructures à Erezée. "Nous allions perdre notre agrément, si nous ne réagissons pas", signale le bourgmestre, Michel Jacquet (MR).

A Hotton, le bourgmestre en titre, Philippe Courard (PS), se réjouit de la démarche: "C'est un très bel exemple de collaboration. Nous devons, à notre niveau, mener une politique de la personne âgée", précise-t-il.

Les habitants d'Hotton seront prioritaires, dans la nouvelle structure, au même titre que ceux d'Erezée.

Concrètement, deux phases ont été prévues, par les bureaux A.3 (Arlon) et E.T.A.U

(Bruxelles). La première? On démolit l'aile de 1970, on transforme les autres locaux et, surtout, on ajoute de nouveaux bâtiments. Ils abriteront tout ce qui est nécessaire à un fonctionnement en complète autonomie (68 lits, etc.). On relèvera qu'un quartier de vie fermé (15 lits) sera aménagé. Il est destiné aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Grâce à la nouvelle cuisine, on desservira la maison de retraite et les bénéficiaires des services de repas à domicile. Les pelleteuses pourraient débarquer au printemps 2011. Et la suite?

La deuxième phase doit amener le home à 120 lits. Le financement du projet n'est pas en-

core tout à fait bouclé, mais les parties ont bien avancé. Marielle Remy et José Gloire, les présidents des CPAS, confirment: "Nous avons une promesse ferme pour 2,5 millions d'euros, à l'occasion de la première phase. Nous attendons, en tout, 5,2 millions d'euros. Après, nous espérons encore décrocher 2,8 millions d'euros auprès de la Région wallonne".

Parallèlement à ce projet, on réfléchit à la création, à Hotton, d'une résidence services. Ce type d'hébergement est là encore réservé aux personnes âgées. Elle doit être rattachée à une maison de retraite, car certains des services offerts dépendent de cette dernière.

« N.D.Z.

Pour joindre La Meuse Luxembourg par mail : meuselux@sudpresse.be

Il n'a eu le temps ni d'être roi, ni d'être mage. Comme un ange, il est passé.

Gaspard LEMAIRE

Nous est venu dans la joie le 19 novembre 2009 et nous a quittés dans la peine le 10 décembre 2009.

Vous en font part avec tristesse : Pauline et Nicolas LEMAIRE-BOSSU,

sa maman et son papa;

Baptiste et Hugolin,

ses frères;

Renée et Freddy LEMAIRE-MATHIEU, Brigitte et Xavier BOSSU-AGNESSEN,

ses mamie et papy;

Marguerite et Guy AGNESSEN-KREZIAK,

ses arrière-grands-parents;

Bérengère et Rudy DE BOUW-PERIGNON,

sa marraine et son parrain;

Chloé et Gauthier,

Ses oncles et ses tantes, ses cousins et sa cousine.

Gaspard repose au funérarium d'Arlon, rue de Diekirch, salon n°1, où la famille sera présente de 17 à 19 heures.

La messe d'Ange sera célébrée en l'église Saint-Martin d'Arlon le samedi 12 décembre 2009 à 10 heures 30.

Réunion à l'église.

L'inhumation aura lieu en famille au cimetière de Barnich.

Vos condoléances sur : www.enaos.net - Code personnel : 287-20091210

Cet avis tient lieu de faire-part. POMPES FUNÈBRES COLLES&DOMINICY ARLON, 6700 ARLON, 063/22 51 29 - 063/22 44 37.

La nuit venue, Jésus lui dit : "Viens, passons sur l'autre rive". Et il est parti pour son plus long voyage.

Monsieur Charles COLLIGNON

Né à Sart-Jéhonville le 7 juin 1930, est décédé à Chanly le 8 décembre 2009.

Vous en font part : Les familles COLLIGNON-PIQUARD.

La messe des funérailles, suivie de l'inhumation, sera célébrée en l'église décanale de Bertrix ce vendredi 11 décembre à 10 heures 30.

Notre défunt repose en la chapelle ardente du home Saint-Charles, 23, rue du Culot à 6880 Bertrix, où la famille sera présente de 14 heures à 18 heures. Il n'y aura pas de réception après les funérailles.

Vos condoléances sur : www.enaos.net - Code d'accès direct : 1342-20091208.

Cet avis tient lieu de faire-part. POMPES FUNÈBRES GÉRARD ET FILS, 6850 PALISEUL, 061/53 32 84.

NEUFCHATEAU TRIBUNAL

"Corbeaux de Rochehaut": le tribunal se dit incompétent

Jean Baquet et André Dufrêne. Deux habitants de Rochehaut (Bouillon). Président et vice-président de l'ASBL villageoise "Les Fet'Chir". Deux corbeaux aussi. C'était en tout cas le sentiment de trois plaignants, Pierre Barthélemy, Marc et Michel Boreux, connus pour leur restaurant "L'Auberge de la Ferme", sur les hauteurs de la Se-mois. Calomnie?

Les deux prévenus ont toujours nié les faits.

DANS LA PRESSE FLAMANDE

En l'occurrence avoir adressé ou communiqué à plusieurs personnes qui en avaient fait la demande un écrit anonyme, attaquant la famille Boreux, intitulé "Histoires et Rumeurs Rochaltoises", signé "Castor et Pollux". Certes ils ont aidé à le répercuter à des curieux, mais démen-

tent en avoir été les auteurs. Parallèlement, Jean Baquet, seul, était poursuivi pour avoir affirmé, le 13 avril 2006, en présence de deux journalistes, l'un du Nieuwsblad, l'autre du Morgen, que Michel Boreux était "plus corrupteur que la mafia; que par ses investissements, il blanchit de l'argent sale". Des propos publiés dans les deux canards flamands. Contre l'avis de Jean Baquet? C'est la question à laquelle s'est attachée à répondre le tribunal chestrolais.

L'inculpé a toujours affirmé être étranger à la publication des dires, dont il nie la paternité.

En conséquence de quoi, son conseil, Me Vincent Ghislain, a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un délit de presse et que son client devait être renvoyé de ses poursuites. Affirmer l'inverse aurait été faire preuve de culpabilité...



Riffi à Rochehaut. ■ SP

Le délit de presse est, comme son nom l'indique, perpétré par voie de presse. Il est exigé que les propos diffusés constituent l'expression d'une opinion. Si on considère que c'est le cas ici, le dossier ne pourrait être jugé en correctionnelle mais bien devant une cour d'as-

sises. Compétent dès lors ou pas le tribunal correctionnel? Pour le procureur Cambier et Me Magerotte, avocat de Michel Boreux, cette affaire ne reposait pas sur le délit de presse. Donc devait être prise en l'état.

PROBABLEMENT AU CIVIL

Hier toutefois, le jugement est tombé. Le président Dillenburgs s'est déclaré tout simplement incompétent. Que devient dès lors ce dossier qui a tant fait parler de lui? Il est verrouillé au nom de la liberté d'expression.

Très rares sont en effet les délits de presse qui aboutissent devant une cour d'assises. Ici, la partie civile, Michel Boreux, peut toujours réclamer réparation devant une juridiction civile.

A moins que le Parquet n'interjette appel. «

CH.TH.

LIBRAMONT CONSEIL COMMUNAL

Le prix de l'eau, plus élevé que prévu

Mercredi avait lieu le dernier conseil communal de l'année à Libramont. Au programme: des taxes, des primes et des portes. Il a en fait été question de l'aménagement des entrées de la localité de Libramont dans le cadre du programme communal d'aménagement rural. Les Libramontois devraient voir fleurir des portes, d'ici quelques temps, à l'entrée de leurs villages. Par portes, entendons des panneaux, situés sur le bord des routes, comprenant le logo de la commune de Libramont et le nom de la localité. "Nous voulons faire de Libramont une commune attractive", explique Jean-Marc Dropsy, du bureau Impact, en charge du projet. "Ils seront composés d'une porte en acier et d'un mur en pierre du pays." En tout ce sont 52 portes de village et 13 portes de commune, qui devraient être créées. Seize de ces portes seront incluses dans des dispositifs de sécurité routière. Le projet, avalisé par la commis-

sion locale de développement rural, attend maintenant l'accord final de la Région wallonne. Le conseil communal a voté à l'unanimité ces aménagements, pour lesquels il dispose d'une enveloppe de 578.000 €. Autre point abordé, celui du prix de l'eau. Contrainte et forcée, la commune doit faire marche arrière, dans ce dossier. "Nous avons décidé de ne pas répercuter totalement le coût de l'eau sur les citoyens, mais la tutelle provinciale en a décidé autrement", déplore le 1^{er} échevin Paul Jérrouville. Initialement prévu à 1,76€ le m³, pour l'exercice 2010, le prix s'élèvera finalement à 2,02€.

Si les Libramontois vont devoir ouvrir le portefeuille pour l'eau, les énergies vertes, elles, ont toujours le vent en poupe. Malgré la disparation de la prime offerte par la Région wallonne pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, la commune, elle, maintient sa prime. « C.C.